



CORIS MONEY
Simple et cool !



www.corismoney.com

Disponible gratuitement sur



**SIMPLE
& COOL**

par



TOGO : SUNU BANK

Un nouveau DG

Myriam Adotevi a annoncé son départ de la direction de Sunu Bank Togo, laissant désormais sa place à Benito Fado. Depuis 2018, sous la direction de Myriam Adotevi, Sunu Bank Togo, initialement Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC) et premier pion bancaire du groupe Sunu, réputé dans le secteur des assurances, a connu une transformation remarquable.

En cinq ans, note le confrère Togo First, la banque a plus que doublé son total de ressources et quadruplé son bilan total, passant de la 11ème à la 8ème place parmi les 15 banques opérant sur le marché togolais. Cette performance remarquable s'est également accompagnée d'une progression du produit net bancaire, qui a doublé sur la même période.

Thérapie de choc

Un retournement de situation d'autant plus remarquable que quelques années plus tôt, Sunu, s'installant en territoire inconnu, devait se débattre avec une entité (BPEC) dont les indicateurs étaient au rouge. Dès 2020, la première

banque du Groupe a entamé son redressement au pas de charge, parvenant à enregistrer son premier bénéfice de 249 millions FCFA depuis l'acquisition, la deuxième année bénéficiaire de la Banque depuis 2014. Les années 2021 et 2022 marqueront une consolidation, avec un bénéfice se maintenant dans le vert, atteignant 759 millions FCFA en 2021 et 503 millions en 2022. Et ce n'est pas tout.

D'autres indicateurs suivent la dynamique. Ainsi, l'institution financière a vu ses actifs augmenter, passant de 97 milliards FCFA à 132 milliards FCFA en 2020, puis à 155 milliards un an plus tard, tandis que le total du bilan est monté à 190 milliards



FCFA en 2022. Ses capitaux propres ont été réduits à environ 11 milliards FCFA, mais pour la bonne cause. Conséquences des efforts de redressement de la banque, qui se sont surtout traduits par une double opération de réduction-augmentation de son capital.

On se rappelle qu'au prime abord, Sunu Bank avait réduit son capital qui était de 20,8 milliards FCFA, en dépréciant de plus de 50% la valeur nominale de ses actions, de 10 000 FCFA à 4 500 FCFA. Ensuite, elle a fait un appel public à l'épargne via une opération arrangée par la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI-Togo)

afin de mobiliser 1,8 milliard FCFA et d'augmenter son capital, par l'émission de 400 000 nouvelles actions de 4 500 FCFA chacune. L'opération a été une quasi-réussite pour SUNU Investment Holding, actionnaire principal qui détient 71,64% de sa filiale bancaire togolaise et qui est également propriétaire de Sunu Assurances, poids lourd du secteur au Togo. Tandem sur lequel s'est appuyée la banque depuis, pour nettoyer ses écuries.

Recapitalisation, QoS, crédits, acquisition

Depuis le 02 janvier 2024, Benito Fado, précédemment Directeur Général Adjoint, a pris la relève en tant que nouveau Directeur Général de Sunu Bank Togo. Avec une vision claire pour l'avenir, il est prévu que sous sa direction, la banque continuera de renforcer ses résultats et sa position sur le marché, tout en maintenant la qualité du service client comme priorité absolue. Le nouveau

dirigeant, ancien cadre chez Ecobank Development Corporation (EDC), la filiale d'investissement et de marché des capitaux du Groupe Ecobank, devra également relever le défi de la recapitalisation de la banque pour se conformer à la nouvelle norme de 20 milliards FCFA de capital social imposée par la BCEAO dans le secteur bancaire. De plus, Sunu Bank, qui s'est positionnée pour la reprise de l'UTB, une banque publique en difficulté, devra poursuivre ce projet tout en maintenant le financement de l'économie, qui constitue le cœur de son activité, et assumer sa transformation digitale, avec notamment le WhatsApp Banking dont la banque est presque pionnière au Togo, assistée par Semoa.

Myriam Adotevi, quant à elle, rejoint la direction générale de SUNU Investment Holding, la holding bancaire du groupe SUNU.

Benito Fado et les défis de Sunu Bank

Très proche de son prédécesseur, Benito Fado a fait une longue carrière à Ecobank Guinée, avant de passer Directeur Commercial Entreprise à Ecobank Bénin.

Sunu Bank Togo n'est pas une banque inconnue pour le nouveau Directeur Général, puisqu'il a passé quelques



années au poste de Directeur

Général Adjoint. Béninois d'origine, le Togo n'est pas une terre étrangère pour lui. Il y a travaillé auparavant pour une ONG internationale avant de démarrer sa carrière de banquier.

Selon nos informations, sa principale mission serait de relancer le portefeuille

corporate de la banque et d'assainir l'administration. Ce qui ne s'annonce pas facile pour lui, puisque les problèmes internes sont légion à Sunu Bank Togo.

C'est d'ailleurs justement à cause des problèmes internes de sa filiale togolaise que le groupe Sunu aurait faite

recours à l'agrément de Sunu Bank Sénégal pour créer ses succursales du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire à venir, en lieu et place de celui du Togo. Le nouveau Directeur Général a donc du pain sur la planche.

Nicolas EDORH

NÉCROLOGIE

Décès de Mgr Philippe Kpodzro

Dans un message rendu public, mardi 9 janvier, Mgr Benoît Alowonou évêque de Kpalimé et président de la Conférence des évêques du Togo a annoncé le décès, survenu le même jour, de Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, archevêque émérite de Lomé.

Mgr Philippe Fanoko Kpodzro est mort. C'est la nouvelle annoncée, mardi 9 janvier, par la Conférence des évêques du Togo. L'archevêque émérite de Lomé qui s'est beaucoup exprimé sur le champ politique ces dernières années devait fêter son 94e anniversaire au mois de mars.

L'archevêque émérite de Lomé était une figure de la vie politique togolaise. Du 1er juillet au 28 août 1991, il a été invité à diriger la Conférence nationale dont le but était de résoudre la grave crise

sociopolitique que traversait le pays sous le régime de Gnassingbé Eyadéma, père de l'actuel président. La direction du Haut-Commissariat de la République dont les travaux ont produit la Constitution togolaise de la quatrième république adoptée en 1992 lui a ensuite été confiée.

Lors de l'élection présidentielle du 22 février 2020, il avait soutenu Gabriel Agbéyomé Kodjo candidat d'une coalition de plusieurs partis politiques et qui a pris le nom de l'archevêque : «



Dynamique Kpodzro ». Il avait ensuite fait campagne auprès de son candidat. Malgré la publication des résultats du scrutin qui attribuaient la victoire au président sortant, Faure Gnassingbé, Mgr Kpodzro a toujours soutenu que Agbéyomé Kodjo était vainqueur et appelé à la « résistance légale ».

Parcours

Né le 30 mars 1930 à

Tomégbé, un village de la région des Plateaux à 257 km de Lomé, le jeune Philippe entame ses études au Togo, puis entre au Petit séminaire de Ouidah au Bénin avant de partir pour Rome pour ses études philosophiques et de théologie. En 1955, il décroche une licence de philosophie puis une licence de théologie en 1959 à Rome.

Il est nommé évêque du diocèse d'Atakpamé, à 160 km de Lomé, par le pape Paul VI, le 3 janvier 1976, une nomination mal accueillie par le régime en place à l'époque. Il est ordonné par le cardinal Paul Zoungrana le 2 mai 1976 à Lomé, alors que cette messe, prévue la veille à Atakpamé, fut empêchée par des troubles.

Au début de son épiscopat, l'évêque a dû passer plus de quatre ans hors de son diocèse, qu'il dirigeait à partir de Lomé.

Après 15 ans à la tête d'Atakpamé, Mgr Kpodzro a été nommé archevêque de Lomé le 17 décembre 1992, une charge qu'il a exercée pendant 15 ans. Évêque émérite toujours membre de la conférence épiscopale du Togo, il continuait de prendre la parole sur des questions politiques. En 2005, il avait coorganisé une marche pacifique avec d'autres religieux et l'ordre des avocats, au moment de la crise qui a suivi le décès du président Eyadéma.

FINANCES PUBLIQUES

OTR : Objectif 1000 milliards FCFA en 2024

La Loi de finances 2024 recommande au gouvernement de mobiliser des ressources conséquentes pour la poursuite de l'exécution de sa feuille de route 2025. L'Exécutif va notamment percevoir les impôts directs et indirects, droits, taxes et redevances au profit de l'État, des collectivités territoriales et des autres organismes publics.

Dans cette dynamique, l'Office Togolais des Recettes veut jouer sa partition. Il mise sur 1000 milliards FCFA de recettes fiscales et douanières en 2024, pour accompagner

les pouvoirs publics.

Le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Tchodie, l'a encore réitéré le 03 janvier dernier. Pour obtenir ce



montant, l'OTR va élargir l'assiette fiscale, au niveau du

numérique également et du secteur informel.

« Nous devons atteindre nécessairement 1000 milliards FCFA en termes de mobilisation des recettes, quand on sait qu'on a commencé en 2013-2014 à un montant autour de 400 milliards. Ce sont des objectifs clairs qui sont partagés par tout le personnel de l'OTR », a indiqué Philippe Tchodie. Pour parvenir à ces objectifs, les acteurs comptent s'organiser sur les plans de

gouvernance, institutionnel, et service au niveau de chaque département sur toute l'étendue du territoire.

Ils vont essentiellement travailler sur l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, la modernisation du cadastre et de la conservation foncière, le renforcement de la relation client, la modernisation et le renforcement des capacités du personnel.

CAN CÔTE D'IVOIRE 2023

CANAL+ Togo fait des offres inédites à ses abonnés

Diffuseur officiel de la 34ème Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Côte d'Ivoire 2023, CANAL+ Togo a mis les bouchées doubles pour faire vivre à ses abonnés, une compétition inoubliable à travers des dispositifs exceptionnels, notamment deux offres spéciales et des émissions. L'objectif est de donner une vision à 360° aux passionnés du ballon rond, cristalliser tout le monde par cette compétition, faire en sorte l'abonné puisse se retrouver autour de cette thématique forte qu'est le football pour supporter leurs équipes et suivre les exploits des stars du football africain et de renommée mondiale.

Charles YAO

La grand-messe du football continental, CAN Côte d'Ivoire 2023 est à nos portes. Pour cela, CANAL+ Togo a mis en place des dispositifs exceptionnels dont la création d'une chaîne exclusivement dédiée à la CAN et dénommée CANAL+ CAN, disponible sur le canal N°9 depuis le

14 décembre à partir de la formule d'entrée de base qui est la formule Access. Cette chaîne offre plusieurs émissions. Selon Mohamed Kamara, responsable marketing à CANAL+ Togo, « avant la compétition, cette chaîne présente des émissions qui tournent autour



de la thématique football, des start-ups qui parlent du côté business de l'événement, etc. Il était question de mettre tout l'écosystème qui gravite autour du football ».

CANAL+ Togo met également à la disposition des abonnés, deux offres spéciales. « Du 09 janvier au 06 février 2024, le décodeur est au prix exceptionnel de 3 000 FCFA à partir du bouquet

de 5 000 FCFA et la parabole est gratuitement offerte. Donc, à partir de 8 000 FCFA, l'abonné a accès à toute la CAN sur nos différentes chaînes et spécialement sur notre chaîne CANAL+ CAN. Nous avons également une offre de 15 jours. Et donc, pour tout réabonnement à la formule initiale, le client a droit à 15 jours sur la formule Tout CANAL+. Cette offre

couvre la période du 9 au 31 janvier prochain », a indiqué Saratu Salawu, responsable expérience client.

« Pendant la compétition, on aura des correspondants qui seront dans la plupart des villes de la compétition en Côte d'Ivoire, mais également dans les grandes capitales africaines. Nous avons un plateau d'experts qui vont intervenir dans des émissions dédiées, avant et pendant les matchs (histoire des CAN) et aussi, après les matchs pour décortiquer et décrypter les moments forts qui ont eu lieu pendant ces matchs et puis mettre en avant les forces et les faiblesses des équipes. C'est 100% des matchs en français en Haute Définition (HD) et en direct », a confié Mohamed Kamara, responsable marketing à CANAL+ Togo.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

BB Lomé en campagne de réglage et contrôle des phares

La Brasserie BB Lomé s'engage à préserver depuis quelques années la sécurité et la santé de l'ensemble de son personnel et des parties prenantes qui font face aux risques routiers. Elle a démarré depuis le 18 décembre 2023, une campagne de sensibilisation sur la prévention routière dénommée « Sobriété & Vigilance sur la route ».

Après les activités de diffusion des visuels, des spots, des SMS sur la prévention routière et la pose de vignettes auto réfléchissantes sur les véhicules et motos, la Brasserie BB Lomé a démarré une campagne de réglage et de contrôle de phares assurée par la Prévention Routière Togolaise (PRT).

Les véhicules du personnel et de service de cette brasserie, leader de la production et de la distribution des boissons au Togo, ont été soumis à cette opération de réglage et de contrôle de phares pour une

meilleure visibilité la nuit.

Tour à tour, les véhicules passent devant le « réglo scope », surveillé par un technicien de la Prévention Routière Togolaise (PRT) qui demande au conducteur du véhicule d'exécuter un certain nombre d'instructions.

Selon Essowe Kawélé, technicien à la PRT, « il s'agit d'une activité de réglage des phares qui permet de faciliter la circulation la nuit et ne pas éblouir les usagers venant en sens inverse. Nous avons été sollicités par la BB Lomé



sur cette activité de réglage et contrôle de phares ».

« Ce réglage ne remplace pas la visite technique », a-t-il nuancé. Cette opération de contrôle et de réglage de phares, pour le personnel, est une nécessité. « Les phares ont une signification spécifique en tant que dispositif lumineux installé sur les véhicules pour assurer la visibilité et la sécurité. C'est une très bonne chose que la BB

Lomé ait initié le contrôle et le réglage des phares, surtout en ce début d'année », a affirmé Eselali Avinu, commerciale à la BB Lomé.

Cette opération de contrôle et de réglage de phares lancée ce lundi 08 janvier, selon Eli Ekué Afanou, membre du Comité Santé et Sécurité au Travail à la BB Lomé, chargé de l'activité de réglage et de contrôle des phares, se

poursuivra jusqu'au mercredi 10 janvier 2024. Plus de 300 véhicules et 100 motos seront soumis à cette opération. « La BB Lomé, depuis quelques années, s'est fixée pour objectif zéro accident. Cet objectif ne couvre pas seulement l'activité qui se déroule actuellement sur le site mais concerne aussi tout ce qui se déroule hors du site et engage l'image et la responsabilité de la BB Lomé. La BB Lomé prend toutes les dispositions pour s'assurer que le personnel pour éviter les éventuels accidents », a-t-il expliqué.

Cette opération de trois jours vient clôturer la campagne de sensibilisation sur la prévention routière que la Brasserie BB Lomé a organisée à l'endroit de son personnel pour la fin d'année 2023.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Fintech : ce qui change

A sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2023 tenue le 16 juin 2023 à Niamey, le Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté le projet de Loi uniforme portant réglementation bancaire dans les États membres de l'UMOA. L'une des particularités majeures de la nouvelle loi uniforme portant réglementation bancaire est qu'elle s'applique désormais aux établissements de monnaie électronique et aux FinTech. Voici quelques innovations du nouveau cadre des Fintech.

Les interdictions

Selon la nouvelle loi, il est interdit aux FinTech de nouer des partenariats comportant une clause d'exclusivité pour la prestation d'un ou de plusieurs services. Il leur est aussi interdit d'ouvrir un compte bancaire, de monnaie électronique ou de paiement anonyme à leur clientèle. Cette interdiction ne s'applique pas aux opérations des FinTech qui émettent de la monnaie électronique et qui offrent des services de paiement qui n'atteignent pas un seuil fixé par la Banque Centrale.

La nouvelle loi uniforme portant réglementation bancaire prévoit d'autres interdictions spécifiques pour les FinTech faisant des opérations de crédit, pour celles qui offrent des services de paiement et pour celles qui émettent de la monnaie électronique.

L'agrément

Aucune FinTech n'est autorisée à réaliser des opérations de banque sans avoir été agréée au préalable.

Aucune entreprise n'est autorisée à se prévaloir de la qualité de FinTech, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi du terme FinTech dans sa dénomination sociale, son nom commercial, sa publicité ou, d'une manière quelconque, dans son activité sans agrément préalable.

La FinTech doit être constituée sous la forme d'une société anonyme à capital fixe, d'une société à responsabilité limitée ou d'une société coopérative à capital variable. Elle ne peut en aucun cas être constituée sous la forme d'une société unipersonnelle. Elle doit avoir son siège social dans un État membre de l'UMOA. Elle ne doit pas avoir un capital social inférieur au montant minimum fixé par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Toutefois, la décision d'agrément peut augmenter le capital minimum requis.

Le capital social devra être intégralement libéré en numéraire et en franc CFA à la date de l'agrément à concurrence du montant minimal exigé dans l'agrément.



Les actions ou parts sociales des FinTech doivent revêtir la forme de titres nominatifs. Aucun actionnaire ou associé ne peut détenir directement ou indirectement une part du capital excédant le seuil fixé par la Banque Centrale.

Sont subordonnées à l'autorisation préalable du ministre des Finances, les opérations ci-dessous des FinTech : « toute modification de la forme juridique, de la dénomination sociale, ou du nom commercial, tout transfert du siège social dans un autre État membre de l'UMOA, toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle ou de scission, toute dissolution anticipée, toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation dans l'établissement, d'une même personne, directement

ou indirectement d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote, ou d'abaisser cette participation en dessous de ces seuils, toute cession par un établissement de plus de vingt pour cent (20%) de son actif correspondant à ses opérations, toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités, toute ouverture d'une branche islamique. »

En outre, certaines opérations des FinTech sont soumises à autorisation préalable de la Commission Bancaire. Il s'agit de « toute opération de création d'une succursale ou d'une filiale implantée en dehors de l'UMOA, ainsi que toute cession d'actifs de cette filiale, toute prise de participation dans une société représentant plus de 10% du capital social de l'entité émettrice, toute opération de cession d'actifs de plus de 25%

d'une filiale implantée dans l'Union et qui n'est pas soumise au contrôle de la Commission Bancaire ».

Les modalités d'octroi des autorisations préalables sont fixées par la Commission Bancaire.

La FinTech est définie aux termes de l'article 5 de la nouvelle loi uniforme portant réglementation bancaire comme étant « une entreprise de technologie financière habilitée à exercer à titre exclusif une ou plusieurs opérations de banque dans le respect des conditions et limites définies par son agrément ou son autorisation d'exercice ». Désormais, dans l'espace UEMOA, il existe la FinTech et l'entreprise de technologie financière. Les FinTech sont autorisées à réaliser des opérations de banque.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DES BANQUES

La BCEAO apporte des précisions

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a apporté de nouvelles précisions concernant l'augmentation du capital social minimum des banques commerciales de la zone UEMOA qui passe de 10 à 20 milliards de FCFA. Cette décision avait été actée par le Conseil des ministres en décembre dernier.

D'après un document consulté par l'agence Ecofin, les banques concernées ont jusqu'au 1er juillet 2024 pour transmettre leur plan de mise en conformité aux ministres des Finances, à la Commission bancaire et à la BCEAO.

Un délai de trois ans leur sera accordé pour augmenter effectivement leur capital. Pour toute nouvelle demande d'agrément bancaire, le respect immédiat de ce capital minimum sera exigé.

Des clarifications sont encore attendues, notamment sur le point de départ du délai de trois ans. Est-ce à compter de la remise des plans aux autorités ou de leur approbation ? Ou ce délai court-il automatiquement à partir du 1er janvier 2024 ?

Pour rappel, 65 banques sont concernées, pour un montant global de 472,8 milliards de FCFA (environ 850 millions de dollars) de fonds propres supplémentaires à lever. Les



besoins s'échelonnent de 13,3 milliards de FCFA pour une banque togolaise à 400 millions de FCFA pour une filiale béninoise.

Ces précisions vont permettre

d'accélérer le travail de conseil juridique et financier nécessaire. Diverses options s'offrent aux établissements pour renforcer leurs capitaux : utilisation de réserves,

augmentations de capital, ouverture du capital, plans de redressement avec l'État, fusions.

NIGER

Le fils de Mohamed Bazoum en liberté

La libération à titre « humanitaire » de Salem Bazoum, 22 ans, a été obtenue dans le cadre d'une médiation conduite par le Togo et la Sierra Leone. Salem Bazoum était jusqu'à en détention avec ses parents, Mohamed et Haziza Bazoum, depuis le putsch du 26 juillet dernier.

Salem Bazoum, fils du président nigérien déchu Mohamed Bazoum, a été libéré à la suite d'une décision du tribunal militaire de Niamey. L'annonce a été faite, lundi 8 janvier.

Selon les autorités judiciaires nigériennes, il s'agit d'une liberté « provisoire ». Salem Bazoum était détenu avec son père depuis le putsch du 26

juillet 2023 ayant renversé ce dernier.

Selon l'attestation de remise en liberté provisoire, il était « inculpé de complot ayant pour but de porter atteinte à l'autorité ou la sûreté de l'État et a bénéficié d'une liberté provisoire du juge d'instruction du tribunal militaire en date du 8 janvier 2024, à charge pour lui de répondre à la justice dès



qu'il y sera requis ».

Selon des sources médiatiques, Salem Bazoum se trouverait au Togo. Dans un communiqué, le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey s'est

félicité d'avoir favorisé sa libération « à titre humanitaire ». Celle-ci survient alors que le pouvoir militaire est en pleines consultations en vue d'établir le calendrier de la transition, et s'inscrit dans le cadre d'une médiation menée par les présidents Faure Gnassingbé du Togo et Julius Maada Bio de la Sierra Leone.

Médiateur dans la crise politique opposant la CEDEAO et le Niger où des militaires ont pris le pouvoir, le Togo a entamé depuis octobre 2023, une série de consultations avec les parties prenantes, en vue d'aboutir

à une solution négociée. Mi-décembre, M. Dussey avait affirmé être « convenu du contenu et du timing » d'une transition, avec le régime de Niamey.

Pour l'heure, aucun détail n'a filtré sur le séjour présumé de Salem Bazoum au Togo, sa durée et les contours de cette libération. La question de la libération du couple présidentiel, toujours retenu captif par le régime militaire dans leur résidence présidentielle, n'a pas été évoquée.

MONNAIE

Le franc CFA devient une devise courue au Nigéria et au Ghana

Le FCFA, controversé chez lui, séduit au Nigeria et Ghana où sa convertibilité stable contraste avec l'effondrement du naira et du cedi. Pourtant ces pays pèsent 60% du PIB de la CEDEAO. Son appréciation relative provoque inflation et fragilisation des revenus ruraux aux frontières. Les banques centrales se prononcent peu sur la question.

Le franc CFA, notamment celui utilisé en Afrique de l'Ouest, est actuellement l'une des devises les plus recherchées par les agents économiques présents au Ghana et au Nigeria. À l'aéroport d'Accra, la capitale ghanéenne, les voyageurs en provenance de Lomé ou d'Abidjan peuvent constater que le premier bureau de change accepte de convertir 1000 francs CFA à un taux proche de celui du dollar américain.

Au Nigeria, la demande pour la monnaie de l'UEMOA est encore plus forte, du fait de la faible disponibilité de liquidités en nairas et de la dépréciation de cette monnaie locale. Dans les bureaux de change de Lagos, 1000 francs CFA peuvent rapporter jusqu'à 1875 nairas.

Selon l'agence Ecofin, cet intérêt marqué pour le franc CFA contraste avec la perception d'une partie des

populations des pays de la zone franc qui y voient un symbole de la domination économique française. Au Nigeria comme au Ghana, ce regain d'intérêt s'explique de la même façon : la facilité de conversion et la stabilité relative de la valeur du franc CFA.

Le paradoxe réside dans le fait que le Nigeria et le Ghana représentent un marché potentiel combiné de près de 250 millions d'habitants, soit environ 60% de la population de la CEDEAO. Selon le FMI, le PIB du Nigeria devrait reculer à 394 milliards de dollars en 2024, loin des 477 milliards de 2022. Néanmoins, même affaiblies, les économies nigérienne et ghanéenne

cumuleraient encore 61% du PIB global de la CEDEAO et de l'UEMOA.

L'importance prise par le franc CFA dans ces deux pays ne reflète donc pas un renversement des forces économiques régionales, mais la façon dont toutes ces économies ont été affectées par des facteurs exogènes. Si le cedi ghanéen vaut théoriquement plus que le franc CFA face au dollar, il a perdu comme le naira nigérien jusqu'à 90% de sa valeur face au billet vert, tandis que la dépréciation du franc CFA est restée limitée à 19%. Face à l'euro, la monnaie de la zone Franc CFA est demeurée stable, alors que le cedi et le

naira ont chuté de plus de 79% en moyenne.

L'une des conséquences de cette appréciation relative du franc CFA est une distorsion des prix dans les villes frontalières des pays de l'UEMOA, du fait du pouvoir d'achat plus important qu'il représente par rapport aux monnaies du Nigeria et du Ghana. Sur les produits transfrontaliers, les hausses de prix fragilisent des populations souvent rurales, aux revenus limités et peu évolutifs. Pour l'heure, aucun document public ne laisse penser que les banques centrales des trois zones économiques coopèrent sur cette question.

RDC

La Cour constitutionnelle confirme l'élection de Félix Tshisekedi à la présidence de la République

En République démocratique du Congo, la Cour constitutionnelle a confirmé mardi soir 9 janvier l'élection de Félix Tshisekedi à la présidence de la République. La Cour étudiait deux recours demandant l'annulation de l'élection du 20 décembre.

La Cour constitutionnelle a confirmé la réélection haut la main du président Félix Tshisekedi. Selon les résultats définitifs – proclamés par la cour – le président sortant remporte l'élection avec 73,47% des suffrages exprimés. RFI précise qu'il gagne même un dixième de point par rapport aux chiffres provisoires annoncés par la commission électorale le 31 décembre.

Son principal rival, Moïse

Katumbi, recueille lui 18,08% des suffrages.

La cour a annoncé ces résultats définitifs après avoir rejeté deux recours, notamment celle du candidat Théodore Ngoy, qui demandait l'annulation du scrutin, en raison des irrégularités observées le jour du vote. La cour a déclaré sa requête recevable mais non fondée. Selon elle, les irrégularités évoquées par le requérant n'ont aucune incidence sur les résultats des

élections.

Théodore Ngoy regrette la décision de la cour qui selon lui ne va qu'aggraver la crise politique dans le pays. « La crise va continuer, la contestation va se poursuivre, et ce sera légitime.

Mais le président peut prendre conscience que son élection s'est faite dans des conditions abracadabrantesques. Il a l'occasion d'aller en force ou alors de dire : « nous pouvons nous asseoir et voir comment mettre fin à la crise de légitimité pour être un et faire face aux autres défis ». »

Dans le camp du candidat Katumbi, on se dit peu surpris par cette annonce. «

De toute façon, nous avons dit dès le départ que la Cour constitutionnelle était là pour donner un vernis de droit à un parage électoral, donc il n'y a rien d'étonnant pour nous », souligne Hervé Diakiese, porte-parole du mouvement Ensemble. Le parti n'exclut pas de faire appelle - « conformément à l'article 64 de la Constitution » - à « une panoplie d'initiatives nouvelles comme anciennes [...] pour créer le rapport de force qui fera respecter la voix de notre peuple. »

En revanche, de son côté, le camp du président Tshisekedi se dit « satisfait » et considère que la page est définitivement

tournée. « La cour a statué, a traité toutes les problématiques soulevées, nous ne pouvons que dire « amen » à cette décision validée aujourd'hui, commente l'ancienne ministre Acacia Bandubola, co-directrice de campagne du président Tshisekedi. La République continue et il y a de la place pour tous les Congolais dans ce pays ». « Maintenant, le travail commence », prévient-elle.

Prochaine étape, la prestation de serment du président réélu. Selon le calendrier de la Cénî, celle-ci est prévue pour le 20 janvier devant les juges de cette même Cour constitutionnelle.

OLYMPISME

Visite de Mathilde Maggioli au CNO-TOGO

Le Comité Exécutif du CNO-TOGO présidé par Deladem Akpaki a reçu en audience ce lundi après-midi au siège de l'institution, la boursière olympique togolaise, Mathilde Ayodélé Perpetue Maggioli, en course pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 en gymnastique rythmique.

Nicolas EDORH

Accompagnée de ses parents et d'une délégation de la Fédération Togolaise de Gymnastique conduite par son président, Koami Soveadi, l'athlète togolaise a évoqué ses préparatifs comptant pour les Jeux Olympiques Paris 2024, sa fierté de défendre les couleurs togolaises et sa détermination à faire flotter haut le drapeau togolais dans sa discipline.

« Nous avons demandé une

audience au CNO-Togo pour présenter officiellement notre athlète Mathilde Maggioli. C'est une occasion pour nous de la faire connaître aux membres du Comité Exécutif du CNO-Togo. Nous nous préparons pour les JO Paris 2024. LA compétition importante qui arrive, ce sont les championnats d'Afrique de la gymnastique rythmique. Nous ne baissons pas les bras. Nous nous battons pour qualifier le Togo grâce à Mathilde Maggioli



en gymnastique rythmique », a expliqué le président de la Fédération Togolaise de Gymnastique.

« Je me dis que représenter

le Togo apportera beaucoup plus au pays. Je m'entraîne de façon intense pour les Jeux Olympiques 2024. Je me prépare très activement. Ça fait vraiment plaisir de savoir qu'il

y a du monde derrière moi qui me soutient. Je suis contente », a déclaré Mathilde Maggioli.

Le président du CNO-TOGO a félicité l'athlète pour ses efforts, sa volonté, son envie de gagner et d'aller plus loin sous les couleurs de son pays natal. Il a tenu à la rassurer du soutien du Chef de l'Etat, l'ensemble du gouvernement et le peuple togolais. Il a encouragé la gymnaste togolaise dans le sens d'une qualification directe aux JO Paris 2024.

Pour finir, il a profité de l'occasion pour offrir à l'athlète, les nouveaux équipements PUMA 2024 à l'effigie du Togo.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO

Deux Togolais admis à la Commission de Discipline

La nouvelle est tombée depuis le 02 janvier 2024. Deux Togolais intègrent la Commission de Discipline de la Fédération Internationale de Judo. Une bonne nouvelle pour le sport togolais qui continue de tracer son sillon dans les instances sportives internationales.

Nicolas EDORH

Après la ministre des Sports, Dr. Lidi-Bessi Kama, qui préside la Commission médicale de la Fédération internationale de handball, le Col Guy Akpovy élu membre de la Confédération africaine de football, deux autres compatriotes font leur

entrée dans une instance internationale sportive, en l'occurrence, la Fédération Internationale de Judo.

En effet, la Commission de Discipline de ladite fédération vient de valider les candidatures de Kossivi Edem Agbodji et



Pr. Akodah Ayewouadan. Le premier est juge, spécialiste du droit. Le second est un professeur agrégé de droit,

ancien ministre togolais de la Communication et des Médias, et actuel président de la Commission de Discipline et des Affaires Juridiques du Comité National Olympique du Togo.

« Suite à votre demande de devenir membre de la Commission de discipline et d'appel de l'IJF, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. J'ai le plaisir de vous confirmer que votre candidature est approuvée. Désormais, vous faites partie de la liste des

arbitres conformément à la clause 11.2 du code disciplinaire de la FIJ et pouvez être désigné pour examiner toute affaire disciplinaire qui pourrait survenir. Nous apprécions votre intérêt et sommes convaincus que votre aide et votre expérience seront d'une grande utilité pour notre discipline », a notifié la Secrétaire Générale de la Fédération Internationale de Judo, Dr Lisa Allan, à nos deux compatriotes.

AVIS DE DECES

**MISSEWOU Abia**

Vendeuse a Gbossimé sise à Lomé quartier Atikoumé
Rappelée à Dieu le 1er décembre 2023
dans sa 75ème année à Lomé

Maman AGBEDANOU Essi Venounyé VI Chef canton de Wli Centre
Chef de la famille SOVON Trévé Komlan
Osofo SOVON Missidan Président Cantonal de la Fédération
National des Cultes Vodou et des Traditions du Togo (FNCVTT)

Les familles :

SOVON de Tsevie Wli centre, MISSEWOU de Vogan, AGBAVON de Lomé
KENOU de Djrékpo Hagou, Amegan de Tsevie boloumoudji
ADEDJE de kovie, LAWSON d'Aného, LAGBO du Bénin

Les enfants de la défunte :

SOVON Koffi de Canada son épouse et leurs enfants,
SOVON Yawo Messan à Lomé son épouse et leurs enfants,
SOVON anani à Lomé son épouse et leurs enfants,
AGBAVON édem délali

Ont la douleur de vous annoncer le décès de

MISSEWOU Abia

Vendeuse a Gbossimé sise à Lomé quartier Atikoumé
Rappelée à Dieu le 1er décembre 2023
dans sa 75ème année à Lomé

Les familles vous invitent ou vous prient de vous unir d'intention au

PROGRAMME CI-APRÈS :

Vendredi 16 Février 2024 : 17H00 Veillée à Tsévié (Wli)
Samedi 17 Février 2024 : 16H00 Enterrement à Tsévié (Wli)
Dimanche 18 Février 2024 : 09H00 Sortie de deuil à Tsévié (Wli)
Maison mortuaire : maison SOVON à Tsévié Wli Centre



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINOU

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



ENSEMBLE POUR DE MEILLEURES PERSPECTIVES

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

